

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 19 décembre, à 8 h, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, en séance extraordinaire, sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,

Dûment convoqués le 17 décembre 2020.

Présents : Serge TICHKIEWITCH, Pascal GINOLLIN, Marc FLEURY, Amandine PAGET, Marie DUPERIER, Mathieu SCIASCIA, Céline ROCH EUVRARD, Georges GINOLLIN, Odile CHALAMEL

Absents : Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Délibération :

1) Avenant dispositions temporaires convention secours SEM :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et d'urgence impérieuse, la commune d'Aillon-Le-Jeune souhaite organiser des activités sportives et de loisirs sur neige, selon les modalités définies dans l'arrêté relatif à la fermeture du domaine skiable en date du 17 décembre 2020.

Un avenant a été rédigé avec pour objectif de définir le cadre spécifique et temporaire de l'application de la convention relative à la distribution des secours entre la commune et la SEM. Il s'appuiera sur les différents arrêtés en vigueur ainsi que sur l'arrêté de fermeture du domaine skiable en date du 17 décembre 2020 ainsi que sur la fiche technique en annexe.

L'exécution de la présente convention sera assumée par la SEM qui bénéficiera d'une aide versée par l'Etat. Le cas échéant, un complément de rémunération sera prévu.

La présente convention prendra effet ce jour, 19 décembre 2020 et prendra fin automatiquement et sans préavis avec l'ouverture des remontées mécaniques au grand public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Le Maire à signer.

Prochain conseil le mardi 12 Janvier 2021 à 20h

Fin de séance à 8 h 30.

Le Maire,



Serge TICHKIEWITCH